

Bettborn, le 17 mai 2023

AVIS

Autorisation cours d'eau

Il est porté à la connaissance des habitants de la commune Préizerdaul que par arrêté N° EAU/AUT/22/1157 du 24 mars 2023 du Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, Monsieur Francis Wahl a obtenu l'autorisation pour la pose d'une canalisation en zone inondable du cours d'eau « Roubach » à Pratz.

Conformément à l'article 24, & 2 de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau, la présente est affichée pendant 40 jours à la maison communale où le public peut prendre inspection de la décision et des plans afférents.

pour le Collège des Bourgmestre et échevins

le secrétaire communal,



le bourgmestre,